



FAIRE DE 2018, L'ANNEE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

« *La santé environnementale sera une priorité du quinquennat* » : c'est l'engagement du Président de la République lors de la campagne présidentielle, complété par un autre engagement de poids, celui de l'interdiction des Perturbateurs Endocriniens. Dire que c'est une priorité signifie par voie de conséquence que c'est dans l'année qui suit l'élection que doivent être formulés la vision, les axes et les moyens d'une telle politique.

Cette politique doit par principe se définir par rapport aux enjeux sanitaires

La France, comme tous les pays, est confrontée à la transition épidémiologique c'est-à-dire au passage d'une situation sanitaire dominée par les maladies infectieuses à une situation dominée par les maladies non transmissibles lesquelles représentent aujourd'hui 98 % des causes de mortalité.

Dans les faits, les progrès dans la lutte contre les maladies infectieuses et les progrès médicaux considérables survenus depuis les années 1960 ont fait croire que l'on pouvait faire face aux problèmes de santé en développant la dimension curative du système de santé. Cette approche se révèle très insuffisante pour faire face à la croissance des maladies chroniques. Il y a là une erreur systémique, puisqu'elle permet de réduire la mortalité mais pas la morbidité car elle ne s'attaque pas aux causes de ces maladies.

Les maladies chroniques sont devenues la 1^{ère} cause de mortalité et même de morbidité dans la très grande majorité des pays. En France, plus de 20 millions de personnes en sont affectées aujourd'hui. Les Affections de Longue Durée (ALD) représentent un bon indicateur. Leur incidence a plus que doublé en 20 ans, soit une progression 4 fois plus rapide que celle de l'évolution démographique (de 0,6 à 1,4 million de cas, malgré la suppression de l'ALD Hypertension en 2010, qui touchait 155 000 personnes cette année-là).

Un enjeu économique

Une telle situation ne peut donc s'expliquer par le seul fait du vieillissement (les maladies chroniques touchent des populations de plus en plus jeunes) ou d'un meilleur dépistage. Elle engendre en outre un coût économique considérable. On dépense chaque année aujourd'hui environ 60 milliards d'euros en plus par rapport à il y a 20 ans. Un seul facteur de risque comme les Perturbateurs endocriniens représente 1,2 % du PIB européen soit l'équivalent du budget de l'Union Européenne. Comme l'avait analysé l'OMS Europe dans sa déclaration du 11 septembre 2006, cette croissance des maladies chroniques met en péril l'avenir des systèmes d'assurance maladie.

L'évolution des connaissances scientifiques

La politique de santé d'aujourd'hui doit par principe reposer sur les connaissances scientifiques actuelles. Des concepts nouveaux sont apparus au cours des dernières décennies qui bouleversent la compréhension du lien santé environnement.

En 1991, a été défini le concept de *perturbation endocrinienne* à l'occasion de la conférence de Wingspread. Des milliers de publications ont confirmé le lien entre maladies chroniques et Perturbateurs Endocriniens, ainsi que le changement de paradigme des Perturbateurs Endocriniens, formalisé en 2009 par la société américaine d'endocrinologie (*Endocrine Society*) et reconfirmé dans la déclaration de 2015 :

- *Il y a un fort niveau de preuve au plan mécanistique et expérimental chez l'animal, et épidémiologique chez l'humain, notamment pour les effets suivants : obésité et diabète, reproduction chez la femme et l'homme, cancers hormono-dépendants chez la femme et l'homme, effets thyroïdiens, neurodéveloppementaux et neuroendocriniens.*
- *La période de la grossesse est la période critique*
- *Les PE agissent selon une relation dose-réponse non linéaire, avec des effets à faibles doses principalement pendant la phase de développement*
- *Les effets peuvent être transgénérationnels*

En 1989, a été défini le concept de DOHAD (Origine Développementale de la Santé et de la Maladie), confirmé depuis par des milliers de publications. Celui-ci met en évidence le fait que l'exposition aux stress nutritionnels, chimiques et psycho-affectifs pendant la période de la grossesse et de la petite enfance se traduit par l'apparition de maladies chroniques à l'âge adulte. Or, les Perturbateurs Endocriniens apparaissent un élément du stress chimique.

Sur la base de ces nouveaux concepts, il apparaît nécessaire de revoir le fondement scientifique des réglementations environnementales. Un vaste effort de recherche apparaît nécessaire et les moyens financiers *ad hoc*, mais aussi le développement de filières de formation des nouveaux professionnels (expologues). Ce travail ne peut pas être du seul fait de la France mais doit aussi se conduire au niveau international. **La France peut proposer la création d'un GIEC de la Santé Environnementale.**

Cette évolution des connaissances a donné naissance au concept d'*exposome*, évaluation des expositions de la conception jusqu'à la mort. Ce concept figure dans l'article 1 de la loi santé de 2015, mais il reste à en tirer les conséquences en termes de politique de santé, c'est-à-dire **mettre la priorité sur la protection de la période sensible de la grossesse et de la petite enfance.**

La santé environnementale réponse à la crise sanitaire

La situation sanitaire a été qualifiée par l'OMS « *d'épidémie mondiale de maladies chroniques* » et de « *principal défi pour le développement durable en ce début de XXI^{ème} siècle* » à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2011. On peut en conséquence parler de crise sanitaire. Cette crise sanitaire peut aujourd'hui être considérée comme la 4^{ème} crise écologique, au même titre que le climat, la biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles, car elle est aussi la conséquence des activités humaines.

La santé environnementale peut être définie en conséquence comme la politique qui permet de s'attaquer aux causes des maladies. La révolution de la santé consiste aujourd'hui à rééquilibrer le poids respectif de ces 2 approches, santé environnementale et soin, lesquelles sont par principe complémentaires.

On préférera parler aujourd'hui plus de santé environnementale que de prévention, car la notion de santé environnementale fait ainsi référence au fait que la santé humaine est intimement liée à la santé de l'écosystème alors que le concept de prévention ne fait référence à l'environnement que dans le cadre de la prévention primaire, formulation peu compréhensible pour le grand public. De fait, par ailleurs, la notion de prévention est identifiée au comportement individuel de type addictif, principalement tabac et alcool.

Si l'individu doit être responsable de sa santé, il faut qu'il soit formé pour pouvoir agir en conséquence. Mais une grande partie des déterminants de santé échappent à l'individu et sont du ressort des politiques publiques.

L'enjeu de la conférence de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2018

La communauté internationale a commencé à réagir face au problème de l'épidémie de maladies chroniques à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2011. L'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2018 a de nouveau à son ordre du jour cette question. Le document préparatoire adopté en octobre 2017 à Montevideo constate que peu de progrès ont été faits depuis 2011. **Un objectif quantifié est fixé par l'OMS : - 30 % de mortalité prématurée d'ici 2030.** Les pays développés peuvent se donner des objectifs plus contraignants.

L'Assemblée générale de l'ONU fournit l'occasion pour la France de faire entendre sa voix en prenant appui sur les réalisations acquises. La France est aujourd'hui en effet le pays le plus avancé dans la lutte contre les Perturbateurs Endocriniens. Elle a été le 1^{er} pays européen à interdire les biberons au bisphénol A, entraînant dans les 6 mois une extension de cette mesure à l'ensemble des pays de l'Union. Elle a pesé dans le débat sur la définition des Perturbateurs Endocriniens avec la Commission européenne mais aussi dans des instances comme celle de l'ECHA (classement du bisphénol A comme substance préoccupante). Son agence en santé environnementale, l'ANSES est aujourd'hui reconnue au plan mondial comme une agence de référence. Elle est organisée selon le nouveau paradigme de la santé environnementale en regroupant dans une même entité les 3 composantes majeures : alimentation, travail et environnement (au sens pollution physicochimique).

L'opinion française est maintenant largement consciente et attend des mesures (75 % des Français sont favorables à l'interdiction). Les collectivités locales s'engagent. La charte « *Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens* » proposée par le Réseau Environnement Santé a reçu le soutien de Paris, Strasbourg, des communautés de communes de La Rochelle, de Cœur d'Ostrevent... Un mouvement citoyen de grande ampleur se développe avec l'appui des collectivités locales.

C'est l'occasion de définir en amont la politique de santé environnementale permettant de mieux comprendre le lien santé environnement, de former les professionnels de santé, de la petite enfance,

L'échéance de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2018 doit être l'occasion d'ouvrir un large débat dans la société française sur l'objectif de réduction de la mortalité par maladies chroniques car un tel objectif ne peut se définir et encore moins être atteint sans une prise de conscience de l'ensemble de la population.

Un enjeu européen et international

Cette échéance peut être aussi l'occasion pour la France, en lien avec les pays les plus en pointe comme la Suède et le Danemark, de fédérer les pays européens comme elle a commencé à le faire sur la question des Perturbateurs Endocriniens.

C'est aussi pour la France l'occasion de faire le lien avec sa politique Nord-Sud. L'accès à la santé est un des objectifs des migrants venant des pays du Sud. Agir aujourd'hui pour aider au développement des pays de départ doit comprendre un volet développement de systèmes d'assurance maladie solidaires. C'est, comme le recommande l'OMS, la solution la moins coûteuse et la plus efficace.

C'est aussi aider ces pays à développer une politique de santé environnementale pour faire face à l'évolution qui transforme les pays du Sud en réceptacle des déchets des pays du Nord. Cette hypocrisie des pays du Nord conduit à se voiler la face sur les conditions de travail rudimentaires des travailleurs affectés aux tâches de démantèlement ou de retraitement des déchets qui contribuent de façon directe et indirecte à la croissance des maladies chroniques dans ces pays.

La France doit agir pour transformer le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) en Organisation Mondiale de l'Environnement avec les mêmes prérogatives que l'OMS.

En conclusion,

Le RES demande :

- **Au 1^{er} semestre, d'une consultation publique sur l'objectif soumis à l'Assemblée générale de l'ONU. Ce débat servira à alimenter la réflexion du gouvernement et la prise de position du Président de la République à New York.**
- **Au 2^{ème} semestre, d'Etats Généraux de la Santé Environnementale débouchant sur une loi cadre pour définir les objectifs en lien avec ceux adoptés à l'Assemblée générale de l'ONU, refonder les institutions de santé environnementale et fournir les moyens pour les atteindre.**

ANNEXE sur site du RES

[Proposition du RES de loi en 16 points](#)

[Les engagements du candidat Emmanuel Macron](#)

[Proposition d'Etats Généraux de la Santé Environnementale](#)